



## CALENDRIER DES CODES DE PRATIQUES EN COURS D'ÉLABORATION OU DE RÉVISION, 2018-2023

| ÉTAPES DU PROCESSUS D'ÉLABORATION DES CODES   | NOUVEAU CODE                           | CODES EN RÉVISION |                        |                  |
|---|--|-------------------|------------------------|------------------|
|   | <u>POISSONS D'ÉLEVAGE</u>              | <u>CHÈVRES</u>    | <u>BOVINS LAITIERS</u> | <u>TRANSPORT</u> |
| 1 L'élaboration d'un code commence quand l'organisme national d'un secteur de l'élevage informe le CNSAE qu'il s'engage à réviser un code. L'étape suivante consiste à obtenir du financement et d'autres ressources. Les priorités du code qui viennent spontanément à l'esprit sont déterminées au moyen d'un sondage préliminaire.     | PUBLIÉ EN NOVEMBRE 2021                | ↓                 | ↓                      | ↓                |
| 2 Un comité d'élaboration du code (CÉC) est créé; il inclut des représentants d'un vaste éventail d'acteurs, qui travailleront en collaboration et par consensus.   |  |                   |                        |                  |
| 3 Un comité scientifique est créé pour mener une revue de la littérature scientifique sur les questions de bien-être prioritaires à aborder dans le code; les constatations de la revue sont communiquées au CÉC pour l'aider dans ses délibérations. Le rapport prend au moins un an à rédiger.  |  |                   |                        |                  |
| 4 Le CÉC délibère ensuite du contenu du projet de code. Ensemble, les membres du comité trouvent des solutions éclairées par les preuves qui abordent les inquiétudes concernant les soins aux animaux, répondent aux besoins du marché et sont applicables par les éleveurs.   |  |                   |                        |                  |
| 5 L'étape suivante est le lancement d'une période de commentaires publics de 60 jours. Cette période joue un rôle essentiel en favorisant la solidité du code de pratiques; tout le monde est encouragé à y participer et à se prononcer. Le rapport du comité scientifique est généralement rendu public à cette étape (sinon plus tôt). |  |                   |                        |                  |
| 6 Le CÉC examine avec soin les apports et opinions recueillis durant la période de commentaires publics et s'entend sur la version finale du code. Il résume la rétroaction reçue durant la période de commentaires publics et en réponse au sondage préliminaire (voir l'étape 1), en indiquant comment le CÉC en a tenu compte.         |  |                   |                        |                  |
| 7 Le code révisé est soumis au CNSAE et publié, et le secteur s'engage dans le processus de sa diffusion et de sa mise en œuvre.  |  |                   |                        |                  |
|   | <b>Achévé/Date d'achèvement prévue</b> |                   |                        |                  |

Visitez [www.nfacc.ca/processus-delaboration-des-codes](http://www.nfacc.ca/processus-delaboration-des-codes) pour en savoir plus sur le processus d'élaboration des codes.

Révisé en janvier 2022

*La longueur de la flèche correspond à l'étape où en est chaque comité. Le processus entier dure au moins deux ans.*